Date de la convocation	*17/03/2022*	*Séance ouverte à*	*20H30*	*Conseillers en exercice*	*15*

Présents	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoints Michelle FRANCOIS, Franck FIRMANN, Pierre LOUIS, Marie-Jeanne SUZZONI, Hélène MORRONE, Sandrine MATT, Jean-Claude BARBAN et Vincent MAUREL.
Absent(es) excusé(es)	Sandrine ICARD
Absents(es)	Jacky DELORME
Pouvoirs	
Secrétaire de séance	Michelle FRANCOIS

Ordre du jour :

- *Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.*
- *Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal*

1- *Etat annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal*
2- *Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021*
3- *Approbation du compte administratif 2021*
4- *Affectation du résultat*
5- *Vote des taux d'imposition*
6- *Vote des taux des redevances du camping municipal pour 2022*
7- *Affectation des crédits ouverts à l'article 6232*
8- *Vote du budget primitif 2022*
9- *Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) PACA pour une mission d'aide à l'archivage*
10- *Admission en non-valeur*
11- *Avenant n°1 à la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols entre la CoVe et la commune de Saint Christol*
12- *Suppression de deux emplois adjoint technique principal de 2ème classe / création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1ere classe.*
13- *Tableau des emplois*
14- *Provisionnement des créances*
15- *Convention de mise à disposition de l'aven de l'Ase.*
16- *Convention de Projet Urbain Partenarial*
17- *Soutien financier au peuple Ukrainien*
18- *Convention de servitude de passage sur la parcelle R908*
19- *Questions diverses*

• Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

• Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions :

08/12/21	**Décision N°**	2021-59	Mobilier école (bureaux)	838.46€ TTC	Manutan Collectivité Niort (79)
14/12/21	**Décision N°**	2021-60	Tracteur avec broyeur d'accotement	56 376.00€ TTC	KRD Equipements Cavaillon (84)
14/12/21	**Décision N°**	2021-61	Virement de crédits : Chapitre 022 – compte 022 : 1 000.00€ / Chapitre 67 – compte 6718 : +1 000.00€		
24/12/21	**Décision N°**	2021-62	Module ressources humaines (gestion du personnel)	901.20€ TTC	JVS Châlons en Champagne (51)
17/01/22	**Décision N°**	2022-01	Module recensement militaire	241.92€ TTC	JVS Châlons en Champagne (51)
24/01/22	**Décision N°**	2022-02	Alarme incendie gîte Rue du Clocher	5 153.40€ TTC	BERSAM Avignon (84)
24/01/22	**Décision N°**	2022-03	Rénovation 38 points lumineux éclairage public	38 999.28€ TTC	LUMI MAG Jonquerettes (84)
25/01/22	**Décision N°**	2022-04	Réfection voirie 2022	72 976.00€ TTC	SRMV Carpentras (84)
10/02/22	**Décision N°**	2022-04bis	Convention psychomotricienne Pôle médical	50€ TTC/ mois (charges comprises)	Marie AERTS
15/02/22	**Décision N°**	2022-05	Réfection éclairage Epicerie	5 080,80€ TTC	Ent Alain Maurel St Christol (84)
17/02/22	**Décision N°**	2022-06	Elagage	6 660,00€ TTC	Ets Gervasoni Caseneuve (84)
25/02/22	**Décision N°**	2022-07	Convention triennale de vérification des hydrants	1 048,80€ TTC	Po Borne Incendie Lançon de Provence (13)
01/03/22	**Décision N°**	2022-08	Rupture de la convention avec CAT'SNACK – participation financière au portage de repas à domicile (cessation d'activité)		
01/03/22	**Décision N°**	2022-09	Signature d'une convention avec EURL PAPILLIA – participation financière au portage de repas à domicile : 2 euros par repas livré (personnes domiciliées sur la commune et être âgées de 75 ans et plus)		
15/03/22	**Décision N°**	2022-10	Remplacement de la porte de la Mairie et de la porte du restaurant scolaire (AD'AP)	11 584.80€ TTC	Métallerie Derie Simiane la Rotonde (04)

1- Etat annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal

Selon l'article L.2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que:
"Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune".
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré
• **PREND CONNAISSANCE** de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Saint Christol.

Adopté à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion établi par le Receveur Municipal sur l'exécution du budget de l'exercice 2021

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

• DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité.

3- Approbation du compte administratif 2021

La présidence est donnée à Mme Elizabeth SIGNORET, 1ère adjointe qui présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire.
Le compte administratif se résume :

Section d'investissement		**Section de fonctionnement :**	
Dépenses :	390 942.09€	Dépenses :	877 201.81€
Reste à réaliser dépenses :	62 860.00€	Recettes :	1 132 210.42€
Report déficit 2020 :	86 905.36€	Report excédent 2020 :	642 236.22€
Recettes :	434 939.10€	Excédent global :	897 244.83€
Reste à réaliser recettes :	10 050.00€		
Déficit global 2021 :	95 718.35€		

• CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
• RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
• VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

4- Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement s'élève à la somme de 897 244.83€ et Monsieur le Maire propose de l'affecter en report à la section d'investissement d'un montant de 95 718.35€

Adopté à l'unanimité.

5 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taxes directes locales transmis par les services fiscaux. Il propose de diminuer les taux d'imposition:
Le taux foncier bâti de 2022 est donc égale à :
Taux Foncier bâti communal : 26.95%
Taux Foncier non bâti communal : 56.31%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

• DECIDE: de baisser les taux.

Adopté à l'unanimité.

6 – Vote des taux des redevances du Camping Municipal pour 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le montant des redevances fixées au Camping Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

• DECIDE: de modifier les tarifs journaliers des redevances au Camping Municipal pour 2022 :
Forfait camping-car, caravane, tente pour 2 campeurs et 1 emplacement : 8.00€
Supplément tarifaire :
Campeur : 2.50€ - Campeur (moins de 12ans) : 1.50€ - Emplacement : 4.50€ - Electricité : 3.50€ - Garage mort : 2.50€ - - Vidange et plein d'eau camping-car sans stationnement : 5.00€

Adopté à l'unanimité.

7 – Affectation des crédits ouverts à l'article 6232

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des crédits ouverts au à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » au budget primitif 2022 et propose de délibérer sur l'affectation détaillée de ces crédits.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

• **DECIDE d'affecter** les crédits ouverts à l'article 6232 du budget primitif de 2022 à la couverture des dépenses liées à l'organisation des différentes manifestations, réceptions, commémorations, fêtes locales, fêtes nationales, inaugurations, vins d'honneur et de fin d'année, repas, gerbes déposées lors de commémorations ou d'obsèques, cadeaux de fin d'année aux agents de la commune et aux personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

8 – Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 717 379.48€
- Section investissement : 708 485.31€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

• APPROUVE: le budget primitif 2022 tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité.

9 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) PACA pour une mission d'aide à l'archivage

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours de la DRAC PACA à hauteur de 50% du coût de la prestation de la mission archivage (montant attribué aux communes de moins de 2 500 habitants et dont la mission est égale ou inférieur à 20 jours).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

• SOLLICITE : le concours financier de la DRAC PACA, à hauteur de 1 250.00€
• APPROUVE : le plan de financement
• SOLLICITE : Monsieur le Maire à signer tous les documents

Adopté à l'unanimité.

10- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget de la commune. Malgré les poursuites du Trésor Public, des titres restent impayés et doivent admis en non-valeur.
Monsieur le Maire précise que la personne concernée par le titre est décédée et que les héritiers ont refusé la succession. Il précise que cette personne était un receveur municipal des finances publiques. Elle se porte à 15 175.76€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

• PROPOSE :
- d'approuver l'admission en non-valeur de la recette ci-jointe annexée pour un montant total de 15 175.76€ dressée par le comptable public.
- de budgétiser la somme nécessaire au chapitre 65, article 6541.

Contre : 13.

11- Avenant n°1 à la convention de prestation de service d'instructions des demandes d'autorisation du droit des sols entre la CoVe et la commune de Saint Christol

Monsieur le Maire présente les quelques ajustements à prendre dans l'avenant avec la Cove :
- Des certificats d'urbanisme qui peuvent désormais faire l'objet d'une activité facultative du service si des communes souhaitent en assurer l'instruction.
- Un appui renforcé sur les procédures en cas de non-conformité, notamment pour dresser les procès-verbaux.
- Afin d'assurer une instruction dématérialisée, le service assurera le scan des dossiers papiers qui seront encore reçus.
- Les PC valant également autorisations de travaux seront comptés pour 2 actes à cause de leur complexité et du temps passé.
- Les déclarations préalables, hors périmètre de protection, relatives à des travaux de clôture, de réfection de toiture ou de façade, pose de panneaux photovoltaïques et modifications ou créations d'ouverture, seront comptabilisées pour 0.5 acte.

- Les coûts d'hébergement du service dans les locaux de la CoVe sont également intégrés financièrement, mais diminués par rapport au montant de loyer antérieur (environ 14 500€ contre 32 000€ avant).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la CoVe et la commune de Saint Christol
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera exécutoire à compter du 1er avril 2022 et tous actes y afférant.

Adopté à l'unanimité.

12- Suppression de deux emplois adjoint technique principal de 2ème classe / création de deux emplois d'adjoint technique principal 1er classe

Monsieur le Maire propose la suppression de deux emplois adjoint technique principal de 2ème classe et la création de deux emplois d'adjoint technique principal 1er classe en vue de deux passages de grade à compter du 1err novembre 2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE : - La suppression, à compter du 1er novembre 2022, de deux emplois permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe, - La création, à compter de cette même date, de deux emplois permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ere classe,
- PRECISE : que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Adopté à l'unanimité.

13- Tableau des emplois

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la délibération précédente, il y a lieu de modifier le tableau des emplois

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE : la modification du tableau des emplois

Adopté à l'unanimité.

14- Provisionnement de créances

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le provisionnement est obligatoire et ce quelle que soit la strate de la population. Il présente donc la méthode de calcul dressée par le comptable public faisant la somme de 135.60€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE la méthode de calcul des provisions de créances à recouvrer.
- DIT que les provisions 2022 sont inscrites au budget 2022 section de fonctionnement au chapitre 68 "dotation aux provisions" compte 6817 pour la somme de 135.60€.

Adopté à l'unanimité.

15- Convention de mise à disposition de l'Aven de l'Ase

Monsieur le Maire présente les modalités de convention de mise à disposition de l'Aven de l'Ase au profit de l'association COSPA (Collectif Spéléologique du Plateau d'Albion) à compter du 1er avril 2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE les termes de la convention
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents ou avenant y affèrent.

Adopté à l'unanimité.

16- Convention de Projet Partenarial Urbain

Monsieur le Maire indique que la présente délibération annule et remplace la délibération n°D_2021_5_5 en date du 7 octobre 2021 ainsi que la convention s'y rapportant en raison de la nouvelle estimation d'ENEDIS.

Il expose donc à l'assemblée qu'un permis d'aménager a été déposé en Mairie concernant les parcelles R 270 et R 671 situé en zone UBa par Sud Est Aménagement Foncier. Lors de l'instruction du dossier, il est apparu qu'une extension du réseau ENEDIS était nécessaire pour un montant estimé à 32 062.35€ HT.

Monsieur le Maire propose de mettre à la charge du promoteur une partie de cette extension par le biais du Projet Urbain Partenarial (PUP). Une convention sera passée entre la commune et l'aménageur dont M. le Maire en donne lecture.
Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de la taxe d'aménagement
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **DE METTRE** en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme
• **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, telle qu'annexée, de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis d'aménager déposé par SUD EST AMÉNAGEMENT FONCIER ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de TA sera de cinq années.

Adopté à l'unanimité.

17- Soutien financier au peuple Ukrainien

Monsieur le Maire explique que l'article L.1115-1 du CGCT permet aux collectivités de soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Il propose donc de verser une aide financière pour le peuple Ukrainien

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 1 000.00€ en faveur de la population Ukrainienne.
- **DIT** que le versement sera effectué auprès du service recettes de la DSFIPE (Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger) en mentionnant "Contributions des collectivités Territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger".
- **DIT** que ce versement sera effectué après le vote du budget 2022 et en précise l'affectation des fonds : "services secours" en l'espèce l'Ukraine.
- **TRANSMETTRA** la présente délibération au service recettes de la DSFIPE et au Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et Affaires Etrangères (MEAE).

Adopté à l'unanimité.

18- Convention de servitude de passage sur la parcelle R908

Monsieur le Maire explique que la SAS Sud Est Aménagement Foncier a sollicité une servitude passage pour le lot 1 sur la parcelle R908 (permis d'aménager n°PA 084 107 22 C0001) et propose de signer une convention avec le demandeur définissant les modalités de la convention de servitude de passage

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

18 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux sur la RD34 ont débuté, la durée est de l'ordre de 5 mois. Les travaux concernant la station d'épuration sont prévus début juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait à Saint Christol, le 04/04/2022

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol,

Mme Michelle FRANCOIS,
Le Secrétaire de Séance,